



Aide pour demande dommage et intérêts art 313

Par **Stéphanie M**, le **15/06/2019** à **13:24**

Bonjour, ayant été victime de manœuvre frauduleuse. Achat 2500€ d'un véhicule affichant 172000km mais en ayant en réalité plus de 230000. Manque de pages sur le carnet d'entretien donc impossible de connaître les réparations déjà effectués. Avec le temps une aile a perdu de la peinture et on voit bien qu'elle a été changée (accidentée ?).je ne sais pas quels dommages et intérêts demander? Merci pour votre aide.

En vous remerciant.

Stéphanie M

Par **youris**, le **15/06/2019** à **14:03**

bonjour,

seul un tribunal que vous aurez saisi peut vous accorder des dommages et intérêts.

vous devez donc établir la preuve ce que vous avancez, ce qui signifie demander une expertise à vos frais.

si vous avez une protection juridique, il faut l'utiliser.

par expérience, il est rare que les garages mettent à jour le carnet d'entretien, ce qui compte, ce sont les factures établies par les garages.

pourquoi avoir acheté ce véhicule si les pages sont manquantes sur le carnet d'entretien.

comment estimez-vous le kilométrage de 230000 km ?

salutations

Par **Stéphanie M**, le **15/06/2019** à **14:08**

L'historique du kilométrage m'a été fourni pas l'UTAC, il s'agit d'un véhicule société donc contrôle technique annuel.

L'affaire passe devant le tribunal de grande instance, cette personne est auto-entrepreneur, il est aussi poursuit pour omission de tenu de registre de police.

Par **Visiteur**, le **15/06/2019** à **14:13**

Bonjour

Nous ne pouvons pas vous dire combien demander au niveau des dommages et intérêts.
Indiquez au juge que vous souhaitez être dédommagée à ce titre.

Par **Stéphanie M**, le **15/06/2019** à **14:16**

Bonjour Pragma

Je peux donc demander des dommages-interets sans préciser de montant ?